



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton (N.-B.) E3B 1G5, 453-2004 (tél.), 457-4899 (télééc.)

BULLETIN N° 2002-15

Date: August 19, 2002

Date : Le 19 août 2002

To: Fire Chiefs, AFM's, Automatic Sprinkler Contractors, Roseline DesRoches (FCS), Architects, Engineers and Building Inspectors

Destinataires : Chefs des services d'incendies, Assistants au prévôt des incendies, entrepreneurs des systèmes d'extincteurs automatiques, Roseline DesRoches (SFC), architectes, ingénieurs et inspecteurs de bâtiments

From: Ken Harris

Expéditeur : Ken Harris

Re: MODIFICATIONS TO SCOPE OF NFPA 13R

Objet : MODIFICATIONS À LA PORTÉE DE LA NORME NFPA 13R

Please be advised that the scope of NFPA 13R "Standard for the Installation of Sprinkler Systems in Residential Occupancies up to and including Four Stories in Height" will be modified in its' next edition to include all "Board and Care" facilities of prompt and slow evacuation type regardless of number of occupants. This change was approved at the NFPA Annual Meeting in May 2002 and is effective immediately within New Brunswick.

Soyez avisé que la portée de la norme NFPA 13R « Standard for the Installation of Sprinkler Systems in Residential Occupancies up to and including Four Stories in Height » (Normes d'installation des systèmes d'extincteurs automatiques dans les locaux résidentiels comprenant jusqu'à quatre étages inclusivement) sera modifiée dans la prochaine édition de façon à inclure les installations de pension et de soins dont l'évacuation est lente et rapide, quel que soit le nombre d'occupants. Cette modification, qui a été approuvée à l'assemblée annuelle de la NFPA en mai 2002, entre en vigueur immédiatement au Nouveau-Brunswick.

This change will affect the design of automatic sprinkler systems serving special care occupancies.

Cette modification aura des répercussions sur la conception des systèmes d'extincteurs automatiques dans les établissements de soins spéciaux.

Installation of NFPA 13R systems is acceptable for special care occupancies provided building residents are ambulatory and capable of exiting the building with minimal assistance. Residents must participate in regular fire drills, including exiting the building. During fire drills held in inclement weather residents do not have to leave the building but must proceed to the exit doors. Detailed records of fire drills including dates, evacuation times and attendance are to be maintained on site as part of the building's fire safety plan.

L'installation de systèmes selon la norme NFPA 13R est acceptable pour les établissements de soins spéciaux pourvu que les résidents soient ambulatoires et puissent sortir du bâtiment avec un minimum d'aide. Les résidents doivent participer à des exercices d'incendie réguliers, y compris l'évacuation du bâtiment. Au cours des exercices d'incendie qui se tiennent par mauvais temps, les résidents ne sont pas tenus de quitter le bâtiment, mais doivent se rendre aux portes de sortie. Des dossiers détaillés des exercices d'incendie, y compris les dates, les heures d'évacuation et la présence doivent être tenus sur place dans le cadre du plan de sécurité-incendie du bâtiment.

If you require further information please contact the Office of the Fire Marshal at 453-2004.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau du prévôt des incendies, au 453-2004.